

urbe

Nice, le 22 JAN. 2024



Monsieur Jean-Pierre CAMILLA  
Maire de Saint-Paul de Vence  
Hôtel de Ville  
06570 SAINT-PAUL DE VENCE

**OBJET :** Réponse à votre courrier en date du 28 décembre 2023 – Saisine pour avis des personnes publiques associées – Modification N°1 du plan local d'urbanisme

**N.REF :** 03/IG/2024 – Echanges entre service urbanisme et SPANC

Monsieur le Maire,

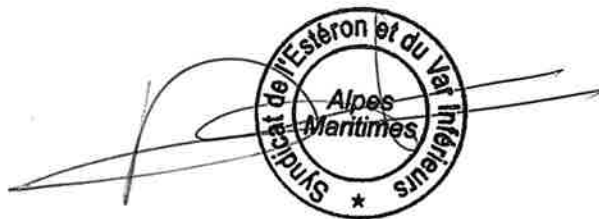
Par courrier en date du 28/12/2023, vous avez sollicité le SIEVI afin que nos services puissent rendre leur avis dans le cadre de la modification N°1 du plan local d'urbanisme de votre commune.

Après examen de la notice de présentation et du règlement du PLU, il apparait que les modifications proposées concernant l'assainissement non collectif (ANC) sont conformes aux échanges que notre service a eu avec le service urbanisme de votre commune en mars 2022 sur ces sujets.

Aussi, l'avis est **FAVORABLE** sur ce projet de modification N°1 du PLU.

Nous restons évidemment à votre disposition pour toute question supplémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE VICE-PRESIDENT



Alexis ARGENTI